

La réforme du primaire

Une école plus efficace et une école plus juste, tels sont les deux objectifs du ministre de l'Education nationale en mettant en place l'importante réforme de l'Ecole de la rentrée 2008.

Une école plus efficace pour permettre aux élèves de mieux maîtriser les connaissances et compétences fondamentales afin de poursuivre sereinement leur scolarité au collège.

Une école plus juste pour aider véritablement ceux qui rencontrent des difficultés en proposant des modalités différentes de prise en charge de ces difficultés.

William MAROIS
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

LA REFORME DU PRIMAIRE

Fiche 1 - Les nouveaux programmes de l'école primaire

Fiche 2 - L'évaluation en classe de CE1 et CM2

Le traitement de la difficulté scolaire

Fiche 3 - Le dispositif d'aide personnalisée

Fiche 4 - L'accompagnement éducatif en zone d'éducation prioritaire

Fiche 5 - Les stages de remise à niveau

Fiche 6 - Les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)

Fiche 7 - La formation des enseignants à la difficulté scolaire

FICHE 1

Les nouveaux programmes de l'école primaire

Conçus dans le but de recentrer l'école sur les fondamentaux et de donner plus de responsabilité aux maîtres, les nouveaux programmes pour les écoles maternelles et élémentaires sont entrés en application à la rentrée 2008.

C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels (introduction d'un enseignement de l'histoire des arts), qu'on les préparera à la réussite.



Afin d'offrir à chaque parent l'accès au texte des nouveaux programmes, un guide pratique a été diffusé dans toutes les écoles à la rentrée scolaire.

Le socle commun de compétences et de connaissances (décret n°2006-830 du 11/07/2006) constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Il décline les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- la connaissance des principaux éléments des mathématiques et la maîtrise de la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative.

FICHE 2

L'évaluation en classe de CE1 et CM2

Les programmes de l'école primaire précisent le contenu des savoirs fondamentaux dont l'acquisition est un objectif pour tous les élèves.

L'évaluation des acquis des élèves de CE1 (mai 2009) et CM2 (janvier 2009) permettra une évaluation régulière et précise des acquis et du niveau des élèves en Français et en Mathématiques. Elles contribuera à :

- Mesurer les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité.
- Renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée.
- Informer les parents et leur permettre de suivre les progrès de leur enfant.
- Disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances.

L'exploitation des résultats :

- *l'exploitation locale des réponses des élèves permettra :*
 - une meilleure information des parents ;
 - une meilleure adaptation aux besoins des élèves des dispositifs d'aide personnalisée, de la programmation des enseignements...
- *l'exploitation nationale des résultats des écoles :*
 - **les résultats de chaque école seront anonymés ;**
 - les scores globaux seront répartis en quatre groupes :
 - nombre d'items réussis <33% : scores faibles correspondant aux élèves en grande difficulté ;
 - nombre d'items réussis entre 33% et 50% : élèves qui maîtrisent insuffisamment les fondamentaux ;
 - nombre d'items réussis entre 50% et 66% : élèves dont les acquis sont à consolider ;
 - nombre d'items réussis entre 66% et 100% : élèves n'ayant pas de difficultés d'apprentissage.

A noter :

- les résultats nationaux, académiques et départementaux seront rendus publics sur un site ministériel ;
- **les résultats des écoles ne seront pas diffusés ;**
- la remontée des résultats étant anonymée, **les résultats des élèves de l'école ne seront connus que de l'enseignant et de leurs parents.**

Le traitement de la difficulté scolaire

- le dispositif d'aide personnalisée
- l'accompagnement éducatif
- les stages de remise à niveau
- les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)
- la formation des enseignants à la difficulté scolaire

Le dispositif d'aide personnalisée

Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, qui compromettent leurs chances de réussite scolaire. **L'utilisation, pour des actions de soutien personnalisé, des 2 heures d'enseignement dégagées par la suppression du samedi matin constitue une réponse nouvelle au traitement de la difficulté scolaire.**

Ainsi, à compter de la rentrée 2008, ces deux heures sont consacrées à l'aide personnalisée

pour les élèves rencontrant des difficultés, dès que ces difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées.

L'animation de ces séquences en petits groupes dont les modalités de mise en œuvre sont arrêtées école par école par l'Inspecteur de l'Education nationale sur proposition du conseil des maîtres, est confiée aux enseignants de l'école. Elles concernent notamment **la remédiation et la remise à niveau dans les enseignements fondamentaux.**

Dans l'académie de Bordeaux, les écoles ont choisi l'organisation suivante :

- 50 à 60 % pendant la pause méridienne ;
- 30 à 40 % le soir ;
- 10 % le matin.

L'accompagnement éducatif en zone d'éducation prioritaire

A compter de la rentrée des vacances de la Toussaint 2008, l'accompagnement éducatif est **généralisé à toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire**, en particulier celles des réseaux « ambition réussite ». Des écoles « volontaires » situées hors éducation prioritaire et souhaitant s'engager dans le dispositif peuvent le faire après accord de l'inspecteur d'académie.

L'organisation de l'accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel

que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

Dans les écoles, c'est le directeur qui veille à la mise en œuvre et au suivi du dispositif (réunions de concertation, liaison avec l'IEN de la circonscription, information des parents et de la commune...).

Public ciblé :

Le dispositif est conçu pour les **élèves volontaires, toutes classes confondues**. Il est **mis en place toute l'année sur une durée indicative de 2 heures, de préférence en fin de journée, 4 jours par semaine**.

Encadrement : assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs.

Dans l'enseignement primaire, trois domaines éducatifs sont proposés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons :
 - o approfondissement du travail fait en classe ;
 - o réalisation de devoirs demandés par les enseignants ;
 - o aide méthodologique, lecture...
- les activités sportives ;
- la pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif peut également favoriser l'accès des élèves aux technologies usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques.

FICHE 5

Les stages de remise à niveau

Pour compléter le dispositif d'aide personnalisée, des **stages de remise à niveau sont en place dans les écoles durant les périodes de vacances scolaires.**

Destinés aux **élèves de CM1 et de CM2 présentant des lacunes importantes en français et en mathématiques**, ces stages sont animés par des professeurs des écoles choisis sur la base du volontariat et rémunérés en heures supplémentaires d'enseignement. A la fin du stage, une évaluation des progrès de chaque élève est communiquée à la famille et à l'enseignant de la classe.

Les stages (dont la première session a été organisée durant les congés scolaires de printemps 2008) se déroulent à **trois périodes de l'année**, sur une durée de 15 heures à raison de 3 heures par jour, durant l'une des semaines des vacances de printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été. Les groupes qui bénéficient de ce nouveau service sont constitués sur la base maximum de 6 enfants.

L'implantation des stages est décidée en accord avec le maire qui ouvre les locaux scolaires.

	Nombre d'élèves
Département	Vacances de Printemps 2009
Gironde	613
Landes	120
Lot-et-Garonne	285
Dordogne	222
Pyrénées-Atlantiques	340
Académie	2 313

FICHE 6

Les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)

Le traitement de la difficulté scolaire est au centre de la réforme de l'enseignement primaire mise en oeuvre à la rentrée 2008. Aide personnalisée, accompagnement éducatif, stages de remise à niveau, programmes personnalisés de réussite éducative... autant de dispositifs destinés à dispenser aide et soutien au plus grand nombre tout en apportant à chaque élève, lorsque cela s'avère nécessaire, une réponse adaptée à ses besoins.

Le maître dans sa classe est le premier à faire face et à remédier aux difficultés scolaires de ses élèves.

C'est pourquoi 3 000 des 11 000 emplois d'enseignants spécialisés des RASED seront implantés dans les écoles afin d'y exercer des fonctions de maîtres titulaires d'une classe.

L'action des 8 000 maîtres spécialisés des RASED sera réinvestie pour intervenir sur les difficultés comportementales ou psychologiques des élèves, afin de prendre en compte les difficultés que le maître ne pourrait gérer dans sa classe.

La formation des enseignants à la difficulté scolaire

Un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui éprouveraient une difficulté ou un besoin à s'occuper de cette difficulté.

40 000 enseignants seront concernés sur 5 ans par ce plan de formation.

Cette qualification supplémentaire sera reconnue financièrement et en termes de carrière. Cet effort considérable vise à doter chaque école ou groupe d'écoles d'un maître-ressource dans ce domaine.